

Donations aux petits enfants

Par Tuiga, le 20/05/2021 à 19:14

Bonjour,

je suis séparé et en garde alternée avec deux enfants mineurs.

mes parents souhaitent faire des donations de leur vivant sur de l'immobilier aux petits enfants en parti.

lors'de la signature la présence de mon ex compagne (la mère de mes enfants) est elle obligatoire ? A t elle le droit de donner son avis?

cordialement.